



COMPTE RENDU CHSCT DU 15 février 2017

LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)

Axel ESCOT-SEP Titulaire (DRFIP)

Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)

Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

Bâclée !

Une séance bâclée, c'est le sentiment des représentants CGT à la sortie de ce CHSCT. Il faut dire que le Président avait prévu de plier cette séance en une demi-journée et qu'il n'a plus été très à l'écoute passé 13H. Résultat, des représentants des personnels dans l'impossibilité de développer leur propos et des questions diverses expédiées.

POINT 1 :Registres santé sécurité au travail (RSST) des directions

DRFIP ET CITE

Concernant la DRFIP et la Cité,

toujours le même problème : le ménage. Le Président a de nouveau botté en touche, en évoquant le carcan du marché national donnant lieu à l'impossibilité d'obtenir des prestations à la hauteur. Là aussi, une réponse récurrente de la part du Président mais tout aussi inopérante pour l'hygiène des locaux

Autres vieux problèmes,

le chauffage sur plusieurs sites lié à des installations vieillissantes.

Les réparations sont faites .

Pourvu que ça dure !

DOUANES :

A l'occasion d'une inscription au registre d'une annotation concernant une application informatique CANOPEE qui a migré vers une nouvelle version sans que les personnels se voient proposer une formation à la hauteur, nous dénonçons le développement anarchique de la dématérialisation en douane. La multiplication des applications douanières dans tous les secteurs opérations commerciales, AG, viticulture, surveillance est facteur de troubles psycho-sociaux d'autant plus que la direction anticipe des gains de productivité qui n'existent pas et qu'elle ne met pas en place un plan de formation spécifique préférant le bricolage en la matière .

Autre sujet d'inquiétude : les problèmes visuels signalés par les agents des douanes sur le document unique du fait du travail sur écran engendré par la dématérialisation à outrance.

Pour l'heure, ce problème n'est pas véritablement pris en compte par la direction des douanes alors que pour certains spécialistes, il s'agit du prochain scandale sanitaire !

Le médecin de prévention lit, en fin de séance, un courrier de son confrère du Lot et Garonne dans lequel celui-ci alerte le CHSCT33 au sujet de la situation de souffrance que connaissent les agents de la brigade des douanes d'Agen dont la fermeture est prévue à partir de 2018.

La CGT dénonce le manque de perspective donnée aux agents de cette unité et le choix qui a été fait de fermer ce service dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Nous dénonçons aussi l'accord de reclassement signé entre la direction des douanes et la DGFIP qui ne s'applique pas dans les faits.

Quand nous alertons le directeur des douanes sur l'angoisse que connaissent aussi les agents du bureau d'Agen, il s'inscrit en faux en mettant en avant les garanties faites aux agents sur la pérennité de leur service. Mais que valent ces garanties alors que le bureau se voit dépossédé méthodiquement de toutes ses missions , en l'absence de nouvelles missions clairement identifiées pas plus que le papier sur lequel elles sont écrites ?

POINT 2 : Compte rendu du groupe de travail immobilier et condition de travail du 13 janvier 2017 :

Ce point concerne le déménagement de la branche de Libourne du Pôle Topographique et Gestion Cadastrale (PTGC) dans de nouveaux locaux au Centre de Finances Publiques WILSON.

Notre expert intervient et démontre qu'il manquera 30 mètres linéaires de stockage dans les nouveaux locaux .

Nous dénonçons le manque de transparence sur ce projet : des modifications apportées au plan postérieurement au GT, l'absence de fiche d'impact, du rapport de l'inspecteur santé et sécurité et de l'avis du médecin de prévention.

Le président se targue de prendre l'attache des agents et du chef de service. C'est très bien mais le CHSCT a besoin aussi d'être consulté ou alors à quoi bon le réunir et faire venir les acteurs de préventions, (médecins de prévention, ISST, assistants de prévention).

La CGT met au vote une délibération dans laquelle elle liste toutes les informations manquantes, délibération adoptée à l'unanimité.

Suspension de séance sollicitée par le Président et à l'issue il nous annonce qu'il rédigera une fiche d'impact : grande victoire, **mais ce n'est que ce que prévoit la DGAFP !**

Il nous annonce qu'il fera une simple information sur le sujet lors de la prochaine séance car pour lui l'importance du projet n'est pas démontrée...

Suite à deux événements graves sur la Cité administrative, il a été demandé lors de la séance plénière du 18/01/17 de mettre à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT un point sur les dysfonctionnements constatés dans la conduite à tenir en pareil cas.

Le Président a proposé un simple groupe de travail, proposition que les OS ont rejeté en réaffirmant que ce type d'événement ne peut être traité que par la tenue d'une séance plénière du CHSCT. Cette question sera donc examinée lors de la séance du 21 mars prochain.

POINT 3 : Compte rendu du groupe de travail « Budget et Condition de Travail » du 09 février 2017 :

Les financements proposés à l'issue du GT du 09/02/2017 ont été approuvés à l'unanimité.

En séances le président a accepté un projet de co-financement (5000€ sur un total de 7500€), non présenté par l'INSEE lors du GT préparatoire (commission budgétaire) du 9/02/17. Il s'agit de remplacer les tables d'une salle de réunion modulable par un mobilier spécifique (tables munies de roulettes). En effet, la réorganisation territoriale que connaît l'INSEE engendre de nombreuses réunions par visio-conférences qui nécessitent de revoir fréquemment l'agencement de la salle.

A la majorité (6 voix CONTRE et 2 voix POUR), les représentants des personnels ont émis un avis défavorable sur ce projet au motif que les financements du CHSCT devaient être réservés aux personnels du MINEFI (ce n'est pas le cas ici puisque d'autres administrations utilisent la salle) et qu'en outre, les directions se devaient de prendre en charge les contraintes de la réorganisation territoriale. Même si ce nouveau mobilier va faciliter vraiment le travail des collègues de l'INSEE, ce type

de financement doit être pris sur le budget de fonctionnement des Directions.

Pour votre information, le budget du CHSCT est environ de 345.000€.

Les fondements de l'action du CHSCT sont en priorité :

- **le co-financement**
- **l'exemplarité (modèle à suivre par les Directions)**
- **l'urgence**

Bien sûr, ce financement semble correspondre aux prérogatives du CHSCT, Toutefois l'action inopinée du Président vient court-circuiter le choix des OS qui, pour le budget, ont d'autres priorités.

Notamment, les formations de prévention (conduite auto, stress, secourisme...). Ainsi, en séance, le Président a annoncé qu'il diminuait de moitié la durée de certains cycles de formations.

Les choix du Président ne sont pas ceux des OS. Nous avons fait savoir que, pour notre organisation, il était hors de question de limiter les crédits alloués à la formation et à la prévention.

Le Président utilise son 49/3 du CHSCT, vive la démocratie

POINT 4 : Déménagement des agents de la DRFIP du Champ de Mars à Mériadeck :

Une expertise agréée a été votée à l'unanimité lors de la séance du 18 janvier dernier.

Pour l'heure, nous ne connaissons pas la réponse du Directeur (il a deux mois pour répondre).

Nous déplorons que le déménagement soit intervenu pour le 3ème et le 6ème étage avant que les recommandations de l'ISST en matière d'évacuation notamment n'aient été mises en œuvre.

On sent que le Président n'a pas l'intention de s'attarder trop en discussion sur le projet : on fait rentrer les agents dans le bâtiment et après on verra bien toutes ces questions de sécurité.

Un tantinet risquée comme méthode...

La CGT rappelle au Président la responsabilité du chef de service (entendu au sens large celle du Directeur départemental) pour veiller à la santé et à la sécurité des personnels mais ça ne l'émeut guère !

POINT 5 : Futur réaménagement de la cafétéria en salle de restauration :

La CGT avait demandé que soient ajoutés à l'ordre du jour de ce CHSCT le déménagement des services de la DRFIP du Champ de Mars à Mériadeck et le futur aménagement de la cafétéria en salle de restauration.

Nous n'avons cessé de marteler qu'il s'agissait bien d'un seul et même projet, le réaménagement du restaurant administratif n'étant qu'un artefact du transfert des personnels du Champ de Mars à Mériadeck.

Le président n'apprécie pas d'entendre qu'il a court-circuité le CHSCT33 sur ce projet.. Il nous accuse de vouloir bloquer le déménagement des agents du Champ de Mars et menace de ne pas faire les travaux.

Et oui, demain, si vous rencontrez des problèmes pour vous restaurer dans de bonnes conditions, ça sera de la faute de la Cgt. Voilà les menaces faites par le Président.

Pourtant, la seule exigence des représentants des personnels est que ce projet fasse l'objet d'une véritable consultation du CHSCT à relier avec l'arrivée des 70 agents du Champ de Mars. Les OS lui rappellent également tous les financements du CHSCT dont a déjà bénéficié le restaurant en matière de peinture et d'acoustique notamment en 2016, et que cela avait été fait dans le cadre de l'exemplarité. Par contre, ce type d'action ne relève pas des crédits du CHSCT, **mais bien de la Direction.**

Sous l'impulsion de notre organisation, nous allons alerter le Secrétariat Général par le biais d'une lettre ouverte intersyndicale mettant en avant la façon dont procède la Direction locale sur ce projet. Le Président du CHSCT et le Directeur du pilotage et des ressources veulent mener seuls la barque sur ce dossier. Nous avons fait savoir au Président que nous ne pouvions accepter que le CHSCT soit écarté concernant cet aménagement.

Nous lui avons dit qu'il était atteint d'une importante surdité.

Questions diverses

Nous avons demandé un point sur le devenir réel de la construction sur Lesparre. En effet, au vu de la carte géographique qui se dessine sur le devenir des SIE et SIP, nous avons comme information qu'il ne resterait que deux gros centres en Gironde(Bordeaux et Libourne). Au cours des visites du DRFIP dans notre réseau, il aurait fait savoir qu'il en souhaiterait 3 en Gironde, Arcachon en plus des deux sites ci-dessus.

Affaire à suivre, à quand une position claire sur le sujet de la part de la Direction ?

Concernant les EHPAD (Établissement d' Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes)

A ce jour, 15 trésoreries en Gironde gèrent ces établissements. Demain, seules, 4 trésoreries les géreront.

Nous avons demandé au Président que nous soit communiqué l'impact sur la nouvelle charge de travail concernant les 4 Trésoreries.

Déclaration préalable au CHSCT33 du 15/02/2017

Monsieur le Président,

Dans le schéma des réorganisations 2016, 2017 et à venir celles de 2018, le DRFIP met en avant les conditions de travail et d'exercice des missions dégradées par les suppressions d'emplois, pour justifier cette démarche de restructurations.

La Cgt tient à dénoncer le comportement de la Direction locale sur l'accompagnement des politiques successives pour supprimer des emplois uniquement pour remplir des objectifs financiers.

Vous créez de fait une situation anxiogène dans l'ensemble des services. Sous couvert d'adaptation, on ne parle plus de nos missions, mais de restructurations, de fermetures, de regroupements, de déménagements. A peine le temps d'avaler la précédente réorganisation qu'il faut à nouveau réorganiser au sein de ces mêmes services par la priorisation des tâches. Les collègues se sentent rabaissés et finissent par avoir la certitude d'être incapables de faire le travail qu'on leur demande d'accomplir. Cette façon de procéder est un découragement grandissant pour les collègues.

Ces situations sont catastrophiques tant sur le plan humain que pour la continuité d'exercice de nos missions de service public.

Une fois de plus, la Direction donne aux agents concernés par le réaménagement des services centralisés à Mériadeck, l'illusion d'un dialogue social en les conviant à une réunion, sans que soient prises en compte leur réelles revendications sur leurs conditions de vie au travail.

Le dialogue social n'est pas, Monsieur le Président, le seul positionnement de bureau ou d'une lampe d'appoint, du moins, pas pour notre organisation.

Vous imposez ces restructurations aux personnels, mais allez-vous enfin comprendre qu'il est nécessaire et indispensable d'ouvrir avec le CHSCT et les agents un véritable espace de dialogue ? Nous vous demandons d'arrêter les prises de décisions unilatérales sans une consultation complète avec les représentants des personnels en CHSCT.

1er exemple, l'aménagement d'une salle à manger du 1er étage au dessus du restaurant à la DRFIP. Ce point sera abordé plus tard, parce que, là aussi, Monsieur le Président, c'est notre organisation qui a fait rajouter ce point à l'ordre du jour.

Vous vous êtes passés de l'avis de l'instance. En revanche, la Direction n'a pas oublié de demander au CHSCT par le biais du GT(commission budgétaire) du 9 février dernier, de présenter des devis pour la totalité des travaux et l'achat du matériel pour cet aménagement.

Au cas où, Monsieur le Président, nous tenons à vous faire savoir que des crédits sont alloués pour ce type d'aménagement, y compris pour faire une restauration de la structure. Les crédits du CHSCT ne sont pas fait pour ça.

Nous voulons aussi vous faire savoir que nous ne pouvons accepter que régulièrement la Direction se permette de renégocier dans le dos des agents restructurés et celui des représentants les surfaces attribuées.

2ème exemple, le déménagement du PTGC de Libourne sur lequel aujourd'hui la surface est inférieure à celle présentée en GT. Permettez nous de douter de l'attribution d'un des deux bureaux en septembre. Pensez-vous que vous pouvez bafouer le travail qui est fait lors des GT et continuer à mépriser les agents qui n'ont rien demandé. La seule chose qu'ils demandent Monsieur le Président, c'est du respect et de pouvoir mener à bien leur missions dans des conditions décentes comme vous leur devez. Même si, Monsieur le Président nous avons très bien compris que vous vous référez à des consignes dans ce domaine, nous pensons nous à la Cgt, que cela ne vous donne pas tous les droits.

La Cgt ne peut s'associer à ce fonctionnement que vous avez instauré et que vous souhaitez maintenir.

Les représentants Cgt au CHSCT33